



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales BCEP 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-95 10/02/2020</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Concours externes et internes communs pour l'accès au corps des adjoints administratifs (2ème grade – adjoint administratif principal de 2ème classe) – Session 2020

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES
 ADMINISTRATION CENTRALE
 Etablissements d'enseignement technique agricole
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - INRAE

Résumé : Procédure d'inscription aux concours communs pour l'accès au corps des adjoints administratifs (session 2020).

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Florise CAO / Hervé LEGER

florise.cao@agriculture.gouv.fr

herve.leger1@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01.49.55.44.85 /43.55

Fax : 01.49.55.50.82

Le corps des adjoints administratifs des administrations de l'État est classé dans la catégorie hiérarchique de niveau C.

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Depuis 2017, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux **concours externes et internes communs d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe** pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.

Pour la **session 2020**, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **adjoints administratifs du ministère de l'agriculture et de la pêche** ;
- adjoints administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- adjoints administratifs relevant des ministères chargés des affaires sociales ;
- adjoints administratifs de la Caisse des dépôts et consignations ;
- adjoints administratifs du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile ;
- adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2020 sont ouverts jusqu'au 12 mars 2020 à 17 heures, heure de Paris.

Le service d'inscription en ligne ainsi que les informations détaillées relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid109782/les-recrutements-des-adjoints-administratifs.html>

N.B. : pour l'Académie de Paris uniquement, la procédure d'inscription ayant été modifiée pour la session 2020, il est conseillé de s'inscrire via le site <http://ocean.siec.education.fr/inscrinetCNC/menu-ATOS.html>.

Une note d'information est également jointe en annexe à cette note.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu le **15 avril 2020 (date prévisionnelle)**.

Le tableau ci-dessous liste, par voie de recrutement, les corps ouverts aux concours communs d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Académies	Externe	Interne
Aix-Marseille		ADJAENES
Amiens		ADJAENES
Besançon	ADJAENES ¹	ADJAENES
Bordeaux		ADJAENES + AA AFF SOC + AA AGRICULTURE
Caen		
Clermont-Ferrand		ADJAENES
Corse		ADJAENES + AA AFF SOC
Créteil	ADJAENES	ADJAENES
Dijon	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES + AA AFF SOC + AA AGRICULTURE
Grenoble	ADJAENES	ADJAENES
Guadeloupe		
Guyane		
Lille	AA AFF SOC + AA AGRICULTURE	ADJAENES + AA AFF SOC + AA AGRICULTURE
Limoges		
Lyon	ADJAENES + AA AFF SOC + AA AGRICULTURE	ADJAENES + AA AFF SOC
Martinique	ADJAENES	
Montpellier	ADJAENES	
Nancy-Metz	ADJAENES	ADJAENES
Nantes	ADJAENES + AA AFF SOC + AA AGRICULTURE	ADJAENES + AA AFF SOC + AA AGRICULTURE
Nice	ADJAENES	ADJAENES
Orléans-Tours	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES + AA AFF SOC
Paris	ADJAENES + AA AFF SOC + AA CDC + AA INSEE + AA CONSEIL D'ETAT + AA ECO FINANCES	ADJAENES + AA ECO FINANCES + AA AFF SOC + AA CDC + AA INSEE + AA AGRICULTURE + AA CONSEIL D'ETAT
Poitiers	ADJAENES	ADJAENES
Reims	ADJAENES	ADJAENES

¹ Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Rennes	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES + AA AFF SOC
Réunion (La)		ADJAENES + AA AFF SOC
Rouen		ADJAENES + AA AFF SOC
Strasbourg	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES + AFF SOC + AA AGRICULTURE
Toulouse	ADJAENES + AA AFF SOC + AA AGRICULTURE	
Versailles	ADJAENES	ADJAENES
Mayotte		ADJAENES + AFF SOC
Nouvelle Calédonie		
Polynésie française	ADJAENES + AA AFF SOC	ADJAENES + AA AFF SOC
Saint Pierre et Miquelon		
Wallis et Futuna		

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

Le Chef du service des ressources
humaines

Jean-Pascal FAYOLLE